

## **COMMISSION NATIONALE EAU DOUCE de la Fédération Française des Pêches Sportives.**

**23 FEVRIER 2019 (16 h à 18 h 30)  
CREPS de Bourges  
31 rue du Maréchal Juin 18000 BOURGES.**

### **REUNION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS EAU DOUCE DES CD ET CR.**

Accueil des présidents ou représentants des commissions « Eau douce » des Comités Régionaux et Départementaux de la FFPS par le Président de la Commission Eau Douce de la FFPS.

*Commissions « Eau douce » des Comités Régionaux et des Comités Départementaux de la FFPS  
Présentes ou représentées (pouvoirs fournis) :*

**Auvergne Rhône Alpes** (01, 03, 07, 38, 42, 43, 69) - **Bourgogne Franche Comté** (21, 25, 58, 70, 71, 89, 90) - **Bretagne** (22, 35) - **Centre Val de Loire** (18, 28, 36, 37, 41, 45) - **Grand Est** (08, 51, 54, 57, 67, 68) - **Hauts de France** (02, 59, 60, 62, 80) - **Ile de France** (77, 78, 91, 94) - **Normandie** (14, 27, 50, 61, 76) - **Nouvelle Aquitaine** (16, 17, 19, 23, 24, 33, 79, 86, 87) - **Occitanie** (12, 30, 31, 32, 34, 46, 65, 66, 81, 82) - **Pays de Loire** (44, 53, 85) - **PACA** (83, 84)

**Truite aux appâts naturels, présent.**

*Commissions « Eau douce » des Comités Départementaux de la FFPS excusés :* 15, 29, 47, 49, 56, 63, 64.

Jacques GOUPIL, président de la FFPS, assiste.

### **REGLEMENTS SPORTIFS**

Exposé des propositions d'évolution des règlements sportifs qui seront désormais édités en cinq documents distincts :

- La pêche au coup classique (sauf carpe au coup)
- La pêche au feeder.
- La pêche de la carpe au coup.
- Les corporatifs.
- La pêche à la truite aux appâts naturels.

Ce système va vous permettre d'aller directement à ce que vous recherchez.

L'ensemble des documents devra être validé avec quelques précisions supplémentaires, voir modifications suite à l'étude des vœux. Après relecture, ils seront en ligne sur le site de la FFPSed rapidement. Une information en direction des clubs et licenciés devra être assurée par les CD.

Présentation du règlement pêche au coup avec explications des articles. Une partie « généralités » commune à toutes les techniques et une autre partie « particularités » pour chaque technique.

#### **Quelques points essentiels sont développés :**

\* **Licence** : sur les premiers enregistrements des licences on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas une bonne compréhension. La fiche de demande de licence doit être obligatoirement remplie et signée par tous les pêcheurs. Ces fiches sont collectées par les clubs et centralisées au CD. N'oubliez pas, sur la demande de renouvellement ou demande de nouvelle licence de bien cocher la petite case « certificat médical reçu »

\* **Document Cerfa et certificat médical** : le certificat médical 2018 est encore valable à condition que le pêcheur ait certifié sur la fiche de demande de licence qu'il a répondu NON à toutes les questions du Cerfa.

Si une seule question est cochée OUI, le pêcheur doit fournir un certificat médical.  
ATTENTION ! ce document Cerfa est personnel et ne doit, en aucun cas, être collecté par le CD.

**Les candidatures pour l'organisation d'épreuves nationales :** les commissions « eau douce » des Comités Régionaux valideront et transmettront aux responsables FFPSed des épreuves concernées les candidatures des commissions « eau douce » des Comités Départementaux. Aucune candidature directe d'un CD, d'un Club ne sera pas prise en considération.

Pour que les candidatures soient recevables un pré-programme doit être établi.  
Le programme doit être envoyé au minimum 2 mois à l'avance aux responsables des épreuves.

#### **PROPOSITION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CLASSEMENT.**

Ce système sera testé sur la Coupe de France des féminines, cette épreuve n'ayant pas de descendantes ou maintenues. S'il y a un problème dans le système ça n'aura aucune influence. Ce système imaginé a pour but de lisser le tirage au sort et a l'avantage d'être applicable quelque soit le nombre de pêcheurs dans le secteur. José nous prépare un système de classement informatisé. Le test sera donc fait sur les féminines. Une simulation sera également faite sur la première nationale à Creutzwald.

Systeme projeté et expliqué.

#### **CALENDRIER.**

Présentation du calendrier à ce jour.

Il reste quelques trous. Si vous avez des candidatures de dernière minute vous les donnez à Jean Claude ou vous réfléchissez pour demain.

1<sup>ère</sup> moulinet à Lescouroux (24/47)

3<sup>ème</sup> Masters/Vétérans B : 27 et 28 avril à Bujaleuf et Châteauneuf la Forêt.

Nouvelle épreuve : coupe de France Feeder Masters/Vétérans qui aura lieu à SAINT FARGEAU (89) les 26 et 27 octobre. Sur inscription et limitation à 100 pêcheurs.

Pour la carpe, il manque de nombreux organisateurs.

#### **ETUDE DES VŒUX DES CD ET CR.**

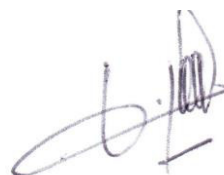
De nombreux vœux déposés. Il est rappelé que ces vœux doivent être validés par les Commissions eau douce des CR. Aucun vœu déposé directement par un CD ne peut être accepté.

Discussion vœu par vœu avec réponse proposée. Pour la pêche de la carpe au coup, le débat sur « le pendu » entraîne de nombreux échanges entre les « pour » et les « contre »

Le document final avec les réponses apportées sera présenté à l'Assemblée Annuelle pour validation.

Jean Luc remercie les participants à la réunion et invite les personnes qui ont retenu des repas à se rendre à la salle du restaurant.

Le Secrétaire Général



D. DEPALLE